

**Introduction DGEISIP :**

L'une des dernières réunions dans cette configuration. Difficile de démarrer sans dire un mot sur les événements tragiques. Proposition de discuter sur la manière dont les réflexions avancent et sur le rôle de l'ESR. La ministre a reçu tous les acteurs. Le PM est venu rencontrer les recteurs : message de lucidité. Des élèves contestent, quoi ? L'ESR est interpellé en dernier mais a quand même un rôle important à jouer.

Les questions posées au Sup' : alimenter le débat et porter des éclaircissements, mise en perspective historique... Tout un programme de conférences sera lancé. L'ANR sera saisie sur ces sujets (la place des SHS est centrale, la recherche en éducation, etc. : laïcité, islam, place des religions dans la république...). La laïcité est très peu interrogée dans le Sup' (cf. article de Michel Lussault). Comment en avoir une approche plus active, plus positive ?

L'UNSA (SL) intervient pour relever qu'au-delà de la mise en perspective et de l'éclairage que peuvent amener les intellectuels et les scientifiques, les universités et établissements de l'ESR sont concernés à plusieurs titres en tant qu'institutions :

- le public étudiant est divers : bon nombre d'initiatives existent dans les établissements pour améliorer le vivre ensemble. Un réseau de référents diversité s'est constitué sous l'égide du MESR et à l'instigation de la DILCRA. C'est le moment d'appuyer ces initiatives, de les généraliser et de donner les moyens à la DILCRA de mettre en œuvre différents projets. Il y a des problèmes qui commencent à remonter via ce réseau de référents dans les universités ;
- les universités pratiquent la coopération internationale et se doivent nécessairement d'être ouvertes à la diversité culturelle ;
- les personnels, en particulier les EC, sont de plus en plus divers puisque 42% des doctorants sont étrangers. On assiste progressivement à une évolution du corps qui est moins homogène qu'à une époque.

Tout cela implique que l'on sensibilise les collectifs de travail à la richesse de la diversité. Des compétences existent dans les universités et dans les labos sur ces questions. Il faut les solliciter.

Le débat porte essentiellement sur le rôle essentiel que l'éducation nationale et l'ESR ont à jouer notamment sur l'égal accès aux études.

L'UNSA souligne que l'insertion professionnelle est également un sujet essentiel car si bien des jeunes des quartiers dits « difficiles » accèdent et réussissent très bien dans les études supérieures, ils sont parfois confrontés à des barrières à l'entrée sur le marché du travail. A diplôme égal, il peuvent souffrir de discrimination. Et là, le ressentiment vis-à-vis de la République est souvent très fort.

**Vote d'une motion** sur l'examen des documents budgétaires et des notifications aux établissements. La DGEISIP dit qu'elle attend les derniers arbitrages.

NPPV 2 ; ABST. 2 ; CONTRE 3 ; POUR 47 (dont UNSA)

**Point III : Réforme du décret d'organisation de l'IEP** (qui est un Grand établissement).

L'IEP a 150 ans et le cœur de ses statuts date de 1945. Ils ont vieilli. L'IEP veut être une « université de recherche » et de rayonnement international. Le corps académique était sous-représenté dans les organes et la recherche était éclatée. La crise institutionnelle qui a suivi le décès de R. Descoings a révélé des insuffisances. Il fallait donc faire évoluer les statuts. Une commission a mené ses travaux pour bâtir les textes qui ont ensuite été soumis aux instances. La philosophie clarifie la dualité de son modèle organisationnel (fondation et IEP de Paris, qui voit son élargissement sur le volet recherche). Instauration d'une limite d'âge et de mandats.

Question UNSA sur les articles 7 et 26 : dans le conseil d'administration et la section disciplinaire, il n'y a pas parité entre les rang A et rang B ! Pourquoi ? Nous y sommes très attachés.

Rép. : les MCF à Sc. Po sont en réalité des vacataires extérieurs (maxi 96h).

Vote avec l'amendement des articles 7 et 13.

Contre : 10 ; Abst : 13 ; NPPV : 1 ; Pour : 28 (dont UNSA)

### **Point I : emploi scientifique**

Travail commun DGESIP + DGRI qui préfigure le nouveau CNESER.

Présentation du rapport (cf. site web de Sup'R) par A. Abécassis : la définition de l'emploi scientifique varie en fonction des organismes et des contextes. Il s'agit des EC, chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens, personnels administratifs de soutien qui contribuent à la recherche et au développement dans le public et le privé à temps plein ou partiel (cf. manuel de Frascati - OCDE).

Grande hétérogénéité dans les mesures existantes (personnes physiques, ETP...). La France occupe la 8<sup>ème</sup> place mondiale en terme de chercheurs ETP (249 000 ETP recherche).

Vivier : 42% de doctorants étrangers. Davantage de chercheurs dans le privé depuis 2000.

Evolution / départs à la retraite chez les chercheurs EPST et EC EPSCP : les départs en retraite vont baisser jusqu'en 2017. Conjonction d'un creux démographiques et du report de l'âge de départ (chercheurs et EC) du fait des réformes des retraites, ce qui créé une situation de tension.

Il faut faire un effort de coordination et de mise en commun entre les différents acteurs qui travaillent sur les questions d'emploi scientifique pour fiabiliser les données.

UNEF : le nombre de doctorants augmente mais le nombre de contrats de recherche (ou financements) diminue.

SNPTES : demande à distinguer les personnels techniques par BAP pour différencier chercheurs (docteurs) / personnels de soutien.

UNSA (JGG) : souligne le déficit de docteurs dans l'industrie française qui explique une part du retard du PNB français / à l'Allemagne.

**Point III. Projet de décret relatif aux relations internationales.**

Point relatif au fait que désormais le MESR a la co-tutelle des établissements qui relèvent d'autres champs ministériels. Le MAE n'a pas d'avis prépondérant. Il y aura une concertation sur les modalités de mise en œuvre.

43 pour (dont UNSA) ; 4 NPPV ; 1 Abst

**Info CNESER accréditation** : à partir du 17 mars, puis tous les mois (les mardis).

**Point III : Polytechnique**

La réforme proposée aurait du être proposée au même moment que celle de la gouvernance. Un président exécutif civil. Toute la chaîne de la formation et de la recherche rapporte au président civil. On est plus proche du droit commun. L'école aspire à se rapprocher de plus en plus du monde de l'enseignement supérieur, de type EPSCP.

3000 étudiants. La recherche tient une place très importante. 550 doctorants, 450 étudiants en master. Représente 10% des doctorants du cluster Saclay. 20 UMR.

On souligne la bizarrerie des élus/nommés, héritage de l'histoire militaire de l'école. On nous répond que les nommés sont en fait ceux qui ont été élus démocratiquement.

Vote équilibré qui marque l'aspect positif des évolutions mais le souhait de les voir se poursuivre.

Contre : 13 ; Abst. : 19 ; Pour : 13 (dont UNSA) ; NPPV : 0

**PdA portant création de l'Espé de Nouvelle Calédonie.**

Le projet se structure autour de 4 axes : FTLV (en écho aux problématiques de la Nouvelle-Calédonie), éducation à la santé, formation des formateurs, volet numérique et ouverture à l'international. 70 étudiants en M1, une 30<sup>aine</sup> en M2. L'offre de formation est conforme au cadre national.

NPPV : 4 ; Pour 41 (dont UNSA)

**Point IV : PdD relatif au % des meilleurs élèves par filière de chaque lycée bénéficiant d'un droit d'accès dans les formations sélectives de l'ES public.**

APB reçoit tous les résultats au bac. APB établit la liste des 10% d'élèves qui ont obtenu les meilleurs résultats. S'ils n'ont pas eu de proposition ou pas celle de leur premier choix, ils sont éligibles. 5907 éligibles contactés. 1000 ont répondu et dit qu'ils pouvaient être intéressés par une proposition du rectorat. Ils ont reçu une nouvelle proposition. Sur les 223 qui ont accepté la nouvelle proposition, 82% sont issus des filières technologiques et professionnelles (en STS et DUT).

Proposition d'appliquer le dispositif en 2015, dès les résultats du 1<sup>er</sup> tour. Ce sera la procédure normale d'APB, alors qu'en 2014 cela a été fait au second tour.



**CNESER du 19 janvier 2015**

Tout le monde s'accorde à souligner le résultat dérisoire par rapport à la lourdeur du dispositif. Est-ce que ça vaut la peine ?

La DGESIP souligne que ça concerne essentiellement les bacs pros et que la représentation nationale y est très sensible. Elle est plus nuancée qu'à une époque sur ce dispositif. Un an de bilan, cela ne permet pas de tirer toutes les leçons. Le fait de remonter au 1<sup>er</sup> tour du bac (donc 10 jours avant) peut améliorer les résultats. Un dialogue est instauré avec le lycéen.

Sup'R décide de donner sa chance à cette mesure et à cette année supplémentaire d'expérimentation pour voir ce que cela donne.

Le vote porte sur le taux de 10% qui sera renouvelé en 2015.

Pour : 7 (dont Sup'R) ; Contre : 24 ; Abst : 10 ; NPPV : 0

**Projet d'arrêté fixant un taux d'inadéquation pour les choix de postes semestriels des internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie (107%)**

Abst : 5 (dont UNSA) ; Contre : 0 ; Pour : 35 ; NPPV : 0